



17 DEC. 2015

N° 3311 / ISLV

DÉLIBÉRATION n° 157/2015 du 10 décembre 2015
Approuvant le choix de la Commission d'appels d'offres relatif à l'appel d'offres pour
la fourniture de matériaux de construction pour l'année 2015

En sa séance du 10 décembre 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2012 du 03 décembre 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal ;
- Vu** le procès-verbal des réunions de la commission d'appel d'offres en date du 05 octobre 2015 et du 01 décembre 2015 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Le choix des soumissionnaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres relatif à la fourniture de matériaux de construction pour l'année 2015 des lots « 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13 » est approuvé et se décompose comme suit :

LOT	ATTRIBUTION	MONTANT
Lot 2 «armatures de B.A. »	S.A. HERVE MATERIAUX	2 451 444 F CFP
Lot 5 « bois et autres »	S.A. HERVE MATERIAUX	10 646 652 F CFP
Lot 8 « revêtement de sol et mur »	MCM	3 634 873 F CFP
Lot 9 « peinture »	MCM	1 419 285 F CFP
Lot 12« accessoire électrique »	SODIMEC	3 235 149 F CFP

Lot 1« ciment »	SARL RAROMATAI MATERIAUX	3 693 440 F CFP
Lot 3 « granulats »	POLY-GOUDRONNAGE	6 496 000 F CFP
Lot 4 « agglomérés »	SARL RAROMATAI MATERIAUX	2 106 106 F CFP
Lot 6 « menuiserie aluminium »	LA GARONNE ALUMINIUM TAHITI	17 491 314 F CFP
Lot 7« couverture »	EURL GUILLOUX	7 509 789 F CFP
Lot 10 « plomberie sanitaire »	SARL RAROMATAI MATERIAUX	1 669 096 F CFP
Lot 11 « assainissement réseaux »	SARL RAROMATAI MATERIAUX	393 473 F CFP
Lot 13 « traitement des sols »	SARL RAROMATAI MATERIAUX	186 660 F CFP
TOTAL		60 933 281 F CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants ainsi que tous avenants subséquents.

Article 3 : Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement aux articles 606.28.1 et 606.28.2 du budget principal.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida

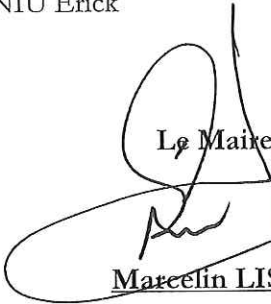
Trois (03) membres ont donné pouvoir :


LEFORT Bernard a donné pouvoir à
LEMAIRE Gaston
TUIHANI Georges


GIBERT Pitori
FAAHU Tatiana
FANIU Erick

Un (01) membre est absent :

HOPARA Nano

Le Maire,

Marcelin LISAN



Indications sur le résultat du vote :		Contrôle a posteriori	
Présents :	25	Acte rendu exécutoire	
Votants :	28 dont 3 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le 17 DEC. 2015	
Exprimés :	28	et publication ou notification	
Votes pour :	28	du 17 DEC. 2015	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		 Marcelin LISAN	

